

COMMUNIQUE DE PRESSE APREF

L'APREF salue la conclusion d'un accord bilatéral entre l'Union Européenne et les Etats Unis.

Les professionnels de la réassurance en France, au travers de leur association l'APREF, se réjouissent de la conclusion entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'un accord bilatéral sur la régulation de l'assurance et de la réassurance (« Covered Agreement »).

En se basant sur la reconnaissance mutuelle des régimes prudeniels et la coopération entre autorités de contrôle, il définit un cadre clair et équitable pour les réassureurs européens et américains opérant des deux côtés de l'Atlantique.

Cet accord permet d'égaliser les conditions de concurrence entre réassureurs étrangers et réassureurs domestiques. Sa mise en œuvre entrainerait ainsi le retrait des exigences spécifiques aux réassureurs comme le maintien de collatéral ou d'une présence locale, permettant de ne pas dupliquer dans la juridiction d'accueil, la supervision de groupe opérée dans la juridiction d'appartenance.

Il contribuera ainsi à une meilleure protection des assurés et à réduire le coût des couvertures. Cet accord préservera la solvabilité et la robustesse des entreprises d'assurance et de réassurance, déjà soumises à des régimes prudeniels stricts de part et d'autre de l'Atlantique, et facilitera l'échange d'information entre régulateurs.

Le 13 décembre dernier, l'APREF avait déjà publié, en association avec les principales organisations américaines, un communiqué de presse encourageant la conclusion de l'accord sur le Covered Agreement. L'APREF tient à féliciter les différents négociateurs, en particulier la Commission Européenne et le Federal Insurance Office¹, pour l'aboutissement de ces négociations, et appelle à une mise en œuvre rapide de cet accord.

Pour toute question, contacter rosy.laurent@APREF.org, 26 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, 01 42 47 90 10

¹ FIO